

DECISION SUR LES STATUTS DE LA BANQUE AFRICAINE D'INVESTISSEMENT
Doc. EX.CL/514 (XV)

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des recommandations de la deuxième Conférence conjointe Commission de l'Union africaine (CUA) et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) des Ministres africains de l'Economie, des Finances et de la Planification sur le projet de Statuts de la Banque africaine d'Investissement (BAI) tenue en juin 2009, au Caire (Egypte);
2. **PREND NOTE EGALEMENT** des recommandations du Conseil exécutif sur le projet de Statuts de la BAI telles que contenues dans sa Décision EX.CL/504 (XV) adoptée à Syrte (Grande Jamahiriya arabe libyenne) le 1^{er} juillet 2009;
3. **DEMANDE** à la Commission, en consultation avec les experts des Etats membres et d'autres parties prenantes, d'élaborer les annexes prévues aux Statuts, de les présenter, pour examen et validation à une réunion d'experts juridiques et financiers, devant être organisée avant octobre 2009, avant de les soumettre, pour adoption, à la Conférence extraordinaire des Ministres de l'Economie, des Finances et du Plan, qui aura lieu en novembre 2009 et de les soumettre ensuite par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à la session ordinaire de la Conférence, prévue en janvier/février 2010 ;
4. **ADOPTE** les statuts de la Banque africaine d'investissement et **INVITE** les Etats membres à ratifier le Protocole relatif à la Banque africaine d'investissement et les Statuts qui y sont annexés.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2009

Decision on the African Investment Bank Doc. Ex.CI./514 (Xv)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1121>

Downloaded from African Union Common Repository